

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021**

Membres	73
Présents	56
Pouvoirs	06
Votants	62
Exprimés	62
Pour	62
Contre	-

*L'an deux mille vingt et un, le treize décembre à 18 heures 00, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Tulle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de l'Auzelou, avenue du Lieutenant Colonel Faro à Tulle, sous la présidence de M. Michel BREUILH Président,*

*Convocation de M. Michel BREUILH en date du 6 décembre 2021*

*Secrétaire de séance : M. Bruno FLEURY*

*Fonctionnement de l'assemblée régi par les termes de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 rétablissant certaines dispositions dérogatoires du CGCT visant à faciliter le fonctionnement des assemblées locales en période d'épidémie de Covid 19*

**Étaient présents :**

Mesdames Christelle BIDAULT, Joëlle BLOYER, Emilie BOUCHETTEL, Anne BOUYER, Sylvie CHRISTOPHE, Christèle COURSAT, Christine DESARMENIEN, Betty DESSINE, Ana Maria FERREIRA, Valérie DUMAS, Nicole EYROLLES, Marie-Christine FAURE, Béatrice GORON, Sandy LACROIX, Fabienne LATOUR, Christiane MAGRY JOSPIN, Catherine MONS, Stéphanie PERRIER, Sophie ROY, Irène SERVIÈRES, Stéphanie VALLEE  
Messieurs Dominique ALBARET, Marcel AUBOIROUX, Marc BACHELLERIE, Eric BELLOUIN, Patrick BORDAS, Jean-Jacques BOSSOUTROT, Michel BOUYOU, Michel BREUILH, Pierre-Marie CAPY, Alain CHASTRE, Roger CHASSAGNARD, Bernard COMBES, Alain DELAGE, Francis DEVEIX, Bruno FLEURY, Pascal FOUCHÉ, Henri JAMMOT, Bernard JAUVION, Jean-François LABBAT, Jean-Jacques LAUGA, Patrick LERESTEUX, Hervé LONGY, Christian MADELRIEUX, Florent MOUSSOUR, Jean MOUZAT, Alain PENOT, Jean-Pierre PEUCH, Daniel RINGENBACH, Jean-François ROCHE, Marc ROUGERIE, Bernard SALLES, Jean-François SALLES, Jacques SPINDLER, Gérard TOURNEIX  
M. René MEFREDJ suppléant de M. Serge HEBRARD

**Avaient donné pouvoir :**

Mme Odile BOUYOUX à M. Alain PENOT  
Mme Yvette FOURNIER à M. Michel BREUILH  
M. Pascal CAVITTE à M. Michel BOUYOU  
M. Pierre COULOUMY à Mme Betty DESSINE  
M. Fabrice MARTHON à Mme Ana Maria FERREIRA  
M. Jérémy NOVAIS à M. Jacques SPINDLER

**Étaient absents :**

Mmes Annie CUEILLE, Muriel REBUFFEL, Marie-Amélie RIVIERE, Martine DUPIN-de-BEYSSAT, Josette VERDEYME, MM. Raphaël CHAUMEIL, Ubaldo CHENOU, Christian DUMOND, Xavier DURAND, Marc GERAUDIE, Grégory HUGUE.

**Objet : 4.3 Autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2022**

**Le conseil communautaire,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L1612.1,

Vu le budget principal, le budget annexe zones d'activités et le budget autonome assainissement,

Considérant qu'avant le vote du budget, il est possible d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

1°) Autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022 pour chacun des budgets et dans la limite des crédits suivants :

Envoyé en préfecture le 15/12/2021

Reçu en préfecture le 15/12/2021

Affiché le

**SLO**

ID : 019-241927201-20211213-DCC211213\_4\_3-DE

### Budget principal

Chapitre 20	immobilisations incorporelles	12 685.00 €
Chapitre 204	subventions d'équipement versées	188 587.00 €
Chapitre 21	immobilisations corporelles	761 117.00 €
Chapitre 23	immobilisations en cours	576 416.00 €

### Budget annexe « zones d'activités »

Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	5 185.00 €
Chapitre 21	immobilisations corporelles	134 066.00 €
Chapitre 23	immobilisations en cours	9 717.00 €

### Budget autonome « assainissement »

Chapitre 20	immobilisations incorporelles	68 284.00 €
Chapitre 21	immobilisations corporelles	500 222.00 €
Chapitre 23	immobilisations en cours	945.00 €

2°) Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré le 13 décembre 2021

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,

Michel BREUILH



Certifié exécutoire compte-tenu  
de la transmission en Préfecture  
et de la publication/affichage le :

1.5 DEC. 2021